



Communiqué de presse

Date 12 février 2015

26 bâtiments ont été soumis à des contrôles de la radioactivité à Bienne

A ce jour, l'Office fédéral de la santé publique (OFSP) et la Suva ont contrôlé 28 bâtiments, dont 26 en ville de Bienne, pour y mesurer la radioactivité liée à l'utilisation passée de peintures luminescentes au radium. Seize bâtiments ayant abrité autrefois des ateliers horlogers ne présentaient aucune trace de radium. Cinq bâtiments ont révélé de faibles traces de radium, sans toutefois que des actions supplémentaires ne soient requises. Sept autres bâtiments feront l'objet de mesures approfondies afin d'évaluer la nécessité d'un éventuel assainissement.

En juin 2014, une liste d'adresses a été publiée dans la presse ; elle répertoriait les bâtiments ayant autrefois abrité des ateliers de l'industrie horlogère. Ces derniers ont, jusque dans les années 1960, utilisé de la peinture luminescente au radium pour les aiguilles et les cadrans de montres. Afin d'exclure tout risque sanitaire pour les habitants actuels, l'OFSP, en collaboration avec la Suva, a contrôlé la présence de radioactivité dans ces différents locaux.

La ville de Bienne étant la plus fortement concernée, les mesures ont débuté dans cette commune. Suite aux mesures de levée de doute dans quelques bâtiments sur demande de personnes inquiètes, l'OFSP a, dès septembre, suivi une procédure standardisée de contrôle. Jusqu'à fin janvier, 160 appartements situés dans 26 immeubles ont ainsi été contrôlés en effectuant des mesures systématiques sur les sols et parois de chaque pièce. Les espaces extérieurs aux bâtiments ont aussi été passés en revue.

Cinq bâtiments présentent à quelques endroits de faibles traces de radium, correspondant toutefois à une exposition des habitants nettement inférieure à 1 mSv par an, soit la valeur limite annuelle de dose tolérée pour la population en Suisse. Il n'est donc pas requis de procéder dans ces cas à un assainissement. Du radium a également été détecté dans sept autres bâtiments et des analyses approfondies seront effectuées au cours des prochaines semaines afin de déterminer si la dose annuelle de 1 mSv est dépassée et si un assainissement est nécessaire. Aucun des emplacements contrôlés à ce jour ne requièrent d'actions immédiates.

Communiqué de presse •

Ces contrôles s'inscrivent dans le cadre du plan d'action radium 2015 – 2019 élaboré par l'OFSP, dont l'approbation par le Conseil fédéral est prévue pour ce printemps. Le plan d'action vise à garantir que, dans les locaux d'habitation, l'exposition au radium ne dépasse pas la valeur de 1 mSv par an. Il prévoit d'identifier les bâtiments potentiellement contaminés au radium, de les contrôler et, le cas échéant, de les assainir. Après Bienne, les mesures se poursuivront à la Chaux-de-Fonds à partir du mois d'avril.

Renseignements :

OFSP, Service de presse, tél. : 058 462 95 05 ou media@bag.admin.ch